



Avant - propos

Sans doute ne le remarquerez-vous pas, mais suite à un appel d'offres, la maquette d'Eurinfo est désormais confiée à une société de ... **Montpellier**. Nous espérons que la distance ne nous jouera pas des tours et que nous pourrions vous fournir les numéros dans les temps.

Le progrès technique, la société de l'information et les changements de notre monde impliquent que les jeunes aussi devront adapter leurs façons de travailler. La Commission européenne le souligne dans un Livre blanc (pp. 1-2).

La mobilité s'arrête là où commencent les files. Les transports publics peuvent-ils soulager le trafic? L'Europe ne manque pas d'idées (p. 3). Dans certaines régions du Zaïre, les transports sont devenus tout simplement impossibles vu l'état des routes et des chemins de fer. Malgré le délicat contexte politique dans ce pays, l'Union européenne aide certaines organisations en vue de la reconstruction des infrastructures (pp. 6-7).

L'euro était au centre d'un important colloque à Bruxelles. C'était là le départ d'une action destinée à associer les citoyens européens aux enjeux de la future monnaie européenne (p. 3).

S'il est un homme aux opinions prononcées sur l'Europe, c'est bien le baron **Jacques Grootaert**, qui estime le moment venu pour remettre en question(s), une nouvelle fois, l'avenir de l'Union (pp. 4-5).

De son côté, le commissaire **Fischler** donne ses idées sur le développement rural dans l'Union: il doit aller au-delà, selon lui, de la politique agricole traditionnelle (p. 12).

Dernier volet de notre enquête sur les projets **Urban**: Molenbeek, qui tente de remettre en valeur certains quartiers (p. 8).

Dans les pages du Parlement européen, un article sur les discussions en cours à propos du rôle des **lobbies** (pp. 16 et 17).

Enfin, comme chaque mois, des citoyens parlent à coeur ouvert de l'Europe (pp. 10 et 11). C'est important qu'ils fassent entendre leur voix. Voulez-vous aussi prendre la parole? La rubrique «lire et écrire» est à votre disposition.



J.F. van den Broeck

Directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne



© PHOTO NEWS

L'avenir est dans nos têtes

La société du futur devra investir dans l'intelligence. Le Livre blanc «Enseigner et apprendre, vers la société cognitive» lance des pistes pour y parvenir.

«**P**our assurer son avenir et sa place dans le monde, l'Europe doit accorder à l'épanouissement personnel des hommes et des femmes qui l'habitent une attention prioritaire, au moins égale à celle accordée jusqu'à présent aux questions économiques et monétaires. C'est ainsi que l'Europe montrera qu'elle n'est pas une simple zone de libre échange, mais un ensemble politique organisé permettant non pas de subir, mais de maîtriser la mondialisation.»

Ces lignes, extraites du Livre blanc «Enseigner et apprendre, vers la société cognitive», que vient de publier la Commission européenne, indiquent combien l'individu et son accomplissement harmonieux sont essentiels dans la construction de l'Union.

Cette année 1996 est d'ailleurs consacrée «Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie». Un choix révélateur de la volonté de faire de l'éducation, au

sens le plus large du terme, une priorité des Quinze face aux bouleversements de notre société.

Deux réponses ...

Les Commissaires Edith Cresson (recherche, éducation, formation) et Pádraig Flynn (emploi et affaires sociales), initiateurs du Livre blanc, soulignent que l'éducation et l'enseignement sont de la compétence des Etats. Mais ils ajoutent que, «conformément au principe de subsidiarité, cela n'exclut en rien une action commune (qui) peut apporter une indéniable valeur ajoutée dans le traitement de certaines questions». Le Livre blanc ne veut donc pas proposer des modèles tout prêts, ce qui reviendrait, de manière néfaste, à uniformiser les systèmes éducationnels. Il s'agit au contraire d'ouvrir un large débat, avec toutes les parties concernées. Ce n'est qu'après que des propositions détaillées pourront être formulées. Les commissaires partent d'un constat : la mon-

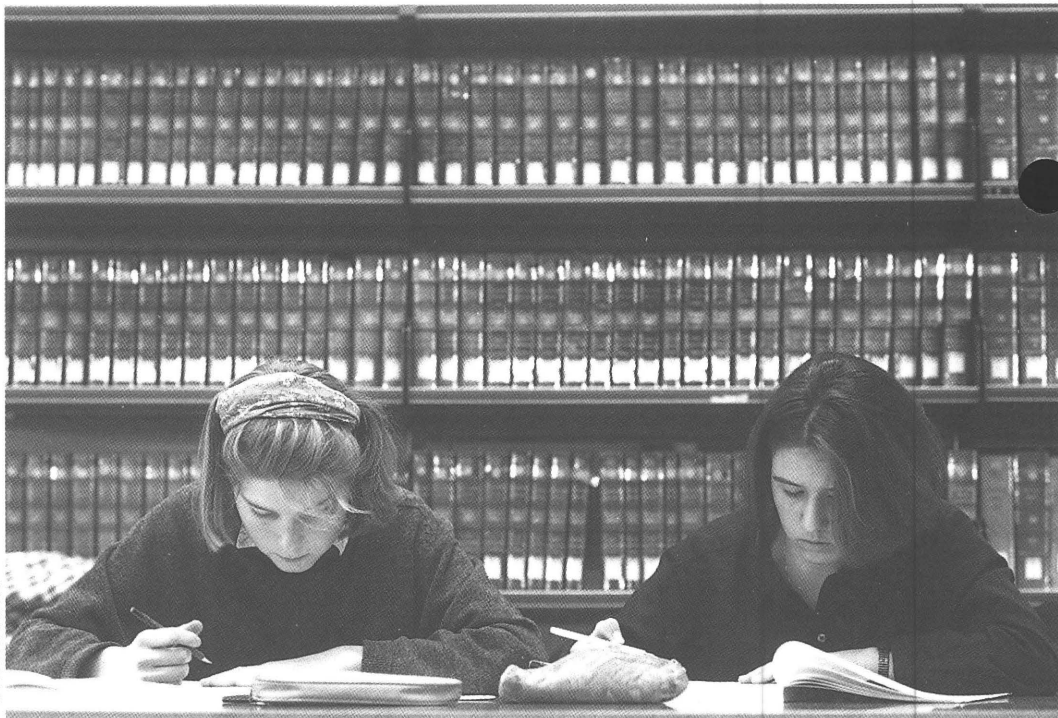
PREMIERS PROJETS LEONARDO

Le programme LEONARDO, destiné à améliorer la formation professionnelle à l'échelle européenne dans les années 1995 à 1999, a pris corps en décembre avec la sélection des 749 premiers projets par la Commission européenne. Les initiatives soutenues vont de la modernisation de la production et de la formation dans l'industrie automobile à la réinsertion de jeunes sortis de prison en passant par l'apprentissage des langues grâce au multimédia et à la formation permanente dans les PME. La contribution du budget européen se chiffre à 89,7 millions d'ECU. Les projets LEONARDO associent entreprises, organismes de formation, universités, partenaires sociaux et pouvoirs publics de plusieurs pays européens. Les projets retenus ont été choisis parmi plus de 4.500 propositions.

APPRENDRE L'INFORMATIQUE ET L'EUROPE EN MÊME TEMPS

Plus de 160.000 élèves de quelque 700 écoles situées dans quinze villes de l'Union européenne - une par pays membre - vont pouvoir s'initier à la société de l'information grâce à une action-pilote subventionnée par la Commission européenne. Ces écoliers expérimenteront des stations multimédia, différents programmes informatiques, de l'équipement vidéo et bien sûr le fameux réseau Internet. Thème de l'opération: les monuments historiques européens, que les élèves «adopteront» symboliquement. La Commission accorde 414.740 ECU à cette action intitulée «Les écoles adoptent des

© PHOTO NEWS



► ► dialisation des échanges, la société de l'information, le progrès scientifique et technique sont autant de mutations qui ont accru les chances de chacun d'accéder à la formation et au savoir. Cela entraîne une modification des compétences et une nécessaire adaptation des systèmes de travail. Pour tous, cela accroît l'incertitude. Pour certains, cela crée en plus des «situations d'exclusion intolérables».

De plus en plus, la position de chacun dans la société sera déterminée par les connaissances qu'il aura su acquérir. Face à ce défi, la Commission propose deux réponses. La première: revaloriser la culture générale. Celle-ci est plus que jamais nécessaire dans une société où l'individu doit pouvoir comprendre des situations complexes imprévisibles, et y réagir très vite. Le risque, si la culture générale n'est pas remise en avant, est le développement d'une société à deux vitesses avec «ceux qui savent, et ceux qui ne savent pas». Seconde réponse: développer l'aptitude à l'emploi. L'actuelle course au diplôme, afin de trouver un emploi, peut entraîner deux effets pervers: primo, dévaloriser l'enseignement professionnel; secundo, mettre sur le marché du travail des jeunes surqualifiés par rapport aux possibilités. Le Livre blanc propose une approche plus ouverte, qui n'est possible que moyennant un système commun de reconnaissance des savoirs, et pas rien que des diplômes. Ce qui existe d'ailleurs déjà pour des tests d'anglais et de mathématiques.

... et cinq orientations

Ces deux réponses amènent, dans le Livre blanc, cinq pistes d'actions. La première est «d'encourager l'acquisition de connaissances nouvelles» par une approche qui ne prenne pas seu-

lement en compte l'éventuel diplôme pour leur reconnaissance. Il faudrait également lever les obstacles à la mobilité des étudiants, et créer un système de «carte personnelle de compétences» qui permettrait, dans toute l'Union, de prendre en compte tous les savoir-faire et compétences de chacun.

Deuxième axe, rapprocher l'école de l'entreprise en développant l'apprentissage sous toutes ses formes par des réseaux communs. La troisième piste consiste à lutter contre l'exclusion en donnant une deuxième chance par l'école aux exclus. Cela passerait par l'appui, via des financements complémentaires européens, aux écoles des quartiers sensibles des grandes agglomérations urbaines. Les écoles pourraient aussi recevoir le parrainage d'entreprises. Le Livre blanc, propose également un label de qualité «classes européennes» pour les écoles ayant le mieux développé l'apprentissage des langues, un atout essentiel pour les personnes en recherche d'emploi.

Enfin, et c'est le cinquième axe, il faut naturellement encourager tous ceux - entreprises et pouvoirs publics - qui investissent dans la formation. Un investissement immatériel qui, indique le Livre blanc, «suppose notamment une évolution du traitement fiscal et comptable des dépenses destinées à (cette) formation».

Vaste programme. Mais le Livre blanc ne prétend pas régler l'ensemble des questions. Son objectif est, modestement, «de contribuer avec les politiques des Etats, à placer l'Europe sur la voie de la société cognitive». Un défi urgent.

Marc. Vandermeir

Monnaie unique,

Comment convertir les citoyens à l'euro ?

Ecouter, informer, expliquer: la Commission européenne veut répondre aux interrogations des citoyens sur la monnaie unique.

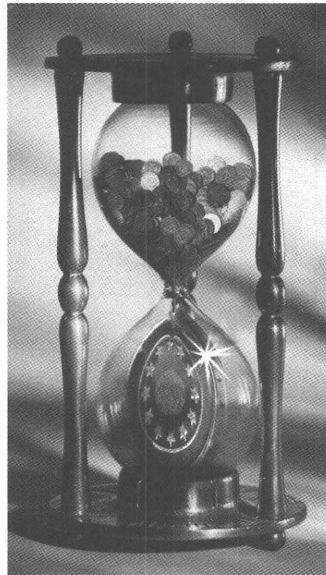
La monnaie unique marque des points: alors que seulement 47 % des Européens s'y déclaraient favorables et 33 % contre au printemps dernier, ils sont désormais 54 % à être «pour», et 37 % contre. 69 % des Européens approuvent le nom d'«euro» choisi en décembre pour la monnaie européenne. Mais il reste encore du chemin à faire pour que l'euro gagne à sa cause l'ensemble des citoyens européens. D'où l'urgence de lancer dès maintenant une grande campagne d'information, dans tous les pays de l'Union, afin d'expliquer les enjeux du passage à la nouvelle monnaie, le 1er janvier 1999. D'autant que, d'après ce même sondage, 78 % des Européens ne se sentent pas suffisamment informés sur la question. C'est précisément pour réfléchir à la façon dont devrait s'articuler une telle campagne, et pour recueillir les suggestions de tous, consommateurs, banquiers, journalistes, hommes politiques, jeunes, que le commissaire européen Yves-Thibault de Silguy, en charge des affaires monétaires, a pris l'initiative d'organiser à Bruxelles, du 22 au 24 janvier, une vaste table ronde sur l'euro. Car, comme l'a rappelé le commissaire, «la mise en place de l'euro est une opération sans précédent dans l'histoire de notre continent». Mais «l'Europe n'imposera pas l'euro aux citoyens», et il faut donc convaincre les sceptiques des avantages qu'ils pourront tirer de ce changement.

S'il est une conclusion qui ressort de ces débats nourris, c'est qu'une information claire et objective est nécessaire. Il ne s'agit pas, comme l'a souligné le président d'une association allemande de consommateurs, de se contenter de «vendre»

les avantages de la monnaie unique - stabilité des prix, simplification des voyages dans l'Union, disparition du coût de change, stimulation de l'emploi - en passant sous silence la complexité du processus.

Ce qui ne veut pas dire diffuser le même type d'information à tous les publics et dans tous les pays. Le but des trois ateliers organisés à Bruxelles - consommateurs; banques, services financiers et entreprises; pouvoirs publics - était précisément de définir des stratégies différenciées qui correspondent aux besoins des uns et des autres. Car le consommateur n'a évidemment pas les mêmes préoccupations que le banquier: pour le premier, il s'agira, très concrètement, de savoir comment utiliser la nouvelle monnaie à partir de 2002, quel aspect auront les billets et les pièces, comment seront arrondis les prix sur les étiquettes... D'où l'importance d'un double affichage des prix pendant un certain temps pour permettre au consommateur de se familiariser avec l'euro. Et pourquoi pas, comme le suggérait la représentante d'une association de consommateurs italienne, commencer, bien avant 2002, à facturer les notes d'électricité ou de téléphone dans les deux monnaies? Sans oublier, comme le rappelait le commissaire européen Emma Bonino, en charge de la politique des consommateurs, de décider comment appeler les décimales de l'euro - une notion qui, en Italie comme dans d'autres pays, n'existe pas pour la monnaie nationale.

C'est dire qu'il faudra beaucoup d'imagination et de pédagogie pour préparer les citoyens à l'échéance de 2002 !



ooo monuments». Les villes participantes sont Amsterdam, Athènes, Bruxelles, Canterbury, Copenhague, Dijon, Dresde, Dublin, Luxembourg, Naples, Rauma, Santarem, Stockholm, Tolède et Vienne.

L'euro, c'est pour quand exactement ?

Avant que les euros n'entrent dans les porte-monnaie européens en espèces sonnantes et trébuchantes - au plus tard le 1^{er} juillet 2002 -, trois étapes-clés devront être franchies • début 1998: le Conseil européen désigne les pays qui satisfont aux critères de convergence fixés à Maastricht et qui pourront donc passer à la monnaie unique. La Banque centrale européenne est alors mise en place et la fabrication des pièces et billets en euros peut commencer • début 1999: les taux de conversion entre l'euro et les monnaies nationales sont irrévocablement fixés et l'euro devient une monnaie à part entière. Les banques ont trois ans pour s'adapter au nouveau système, mais peuvent déjà offrir certains produits en euros. Les entreprises peuvent également travailler en euros. Quant aux consommateurs, ils continuent à utiliser leur monnaie nationale mais se familiarisent avec l'euro grâce à un double affichage des prix. • 1^{er} janvier 2002 au plus tard: les monnaies nationales sont remplacées par l'euro, en six mois au maximum. Toute l'économie monétaire (salaires, retraites, comptes bancaires...) est libellée en euros.

PLUS DE 50 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE POUR LES EMPLOYEURS ET LES INDÉPENDANTS

Dans l'Union européenne à douze - avant le dernier élargissement - les employeurs et les indépendants à plein temps avaient une semaine de ooo



Entretien avec Jacques Groothaert

«Une vision

De la construction européenne à la gestion d'Europalia ou d'une banque, Jacques Groothaert a vécu l'Europe sous tous ses aspects : politique, économique, culturel. Souvenirs, souvenirs,...

ooo travail nettement plus longue que les salariés: plus de 50 heures contre 40,3 heures en 1994. C'est ce qu'indique un rapport d'Eurostat, l'office statistique européen, en notant toutefois que les non-salariés ont tendance à surévaluer leur présence au travail. On remarque des différences considérables entre les différents pays. La semaine de travail la plus courte pour les employeurs et indépendants en 1994 est celle des Italiens : 45,6 heures ; puis vient la semaine des Espagnols. Dans les dix autres pays étudiés, on dépasse les 50 heures par semaine. En Irlande, la semaine des non salariés apparaît la plus longue (58,4 heures). C'est dans l'agriculture que les non salariés travaillent le plus : plus de 60 heures par semaine en moyenne, sur la période 1983-1994.

Certains hommes ont des curriculum épais comme des annuaires. Le baron Jacques Groothaert - il a été anobli en 1992 pour services rendus - fait partie de cette catégorie. Né à Heist au sein d'une famille de fonctionnaires, ce Bruxellois d'adoption a en effet mené une multitude de carrières : politique en tant que diplomate (à Prague, Moscou, Mexico, San Francisco,...), culturelle comme commissaire général d'Europalia-Japon et d'Europalia-Mexique, et économique en tant qu'administrateur de sociétés et président du conseil d'administration de la Générale de Banque.

Aujourd'hui, à 73 ans, ce grand amateur d'une certaine culture dite élitiste (la littérature, les musiques classique et contemporaine, les musées l'histoire,...) jouit d'une retraite bien active. Il dispose toujours d'un bureau au dernier étage de la Générale de Banque à Bruxelles. C'est d'ailleurs depuis cet endroit cossu et plein d'appareils qu'il reçoit ses visiteurs. Pour un conseil, une analyse ou une réunion. Afin de discuter du passé, du présent ou de l'avenir, afin de céder le témoin à ses successeurs.

L'Europe au pied du mur

Flash-back : licencié en philosophie et lettres, il entre dans la carrière diplomatique après la guerre, en 1945. Tout était alors à reconstruire. «Ma génération a vécu positivement l'idée de rejeter cette absurde querelle de guerre européenne. Une nouvelle Europe devait être bâtie.

Mais une Europe qui pour moi va jusqu'à l'Europe centrale et orientale.» Toutefois, la première pierre de la reconstruction à peine posée, les premières fissures apparaissent. «En 1948, en poste à Prague, j'ai vécu un des éléments marquants du début de la guerre froide : la mainmise communiste sur un pays jusqu'à là démocratique. Ce fut un événement instructif et qui a contribué à accélérer l'idée de la nécessité de la construction européenne.»

Mais s'ils sont nombreux à adhérer à l'idée, peu auront l'opportunité d'apporter leur pierre à l'édifice. Jacques Groothaert est de ceux-là. «C'est surtout à Paris, où je me suis retrouvé en 1956, que j'ai vécu les discussions autour de la mise en place du Traité de Rome. Mon travail consistait à être en contact avec les affaires étrangères françaises. Il fallait prendre le pouls de la France par rapport à l'Europe, à une époque marquée par le retour du Général de Gaulle. Par la suite, j'ai eu la même expérience à Londres où je me suis retrouvé en plein débat concernant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Et à chaque fois, il s'agissait de faire rapport afin de permettre au gouvernement à Bruxelles de prendre des décisions.»

«L'Angleterre n'était pas prête»

Quelle vision a-t-il sur cette époque ? «Je n'avais pas à donner un avis. Mais je ne m'en cache pas, quand Paul-Henri Spaak m'a

multiple de l'Europe”

demandé comment je voyais l'évolution de l'Angleterre vis-à-vis du Marché commun, je lui ai répondu que de Gaulle avait raison : l'Angleterre n'est pas prête. En d'autres termes, sans bouter les Anglais dehors, il ne fallait pas les faire entrer trop vite. D'ailleurs je crois encore que l'erreur a été de ne pas consolider d'abord l'Europe à six. Il ne fallait pas permettre à des pays d'y entrer pour tacher de freiner le mouvement. D'ailleurs depuis, même si des réalisations importantes ont été accomplies, l'Europe (celle de Jean Monnet) n'a pas bougé. Les nations existent toujours et l'Angleterre est en train de gagner la partie.»

Au milieu de la tourmente - il vécut le veto de Gaulle à l'entrée des Britanniques - Jacques Groothaert allait cependant devoir s'en éloigner. Car une carrière diplomatique est faite de fréquents changements d'affectation. De 1967 à 1972, il se retrouve ainsi ambassadeur au Mexique avant de devenir le premier ambassadeur belge à Pékin (1972-1975) et de connaître les dernières années de régime de Mao. Il en profitera pour découvrir une autre civilisation. «*Ma conception du métier ne se limite pas au bridge et aux cocktails. Au contraire, je me suis toujours intéressé de près aux cultures des pays dans lesquels je me trouvais. Mais il est vrai que le degré de désintérêt du monde politique pour tout ce qui ne touche pas à leurs petites réunions est affligeant et effarant.*»

Abandonner certaines illusions

Toujours est-il que Jacques Groothaert viendra sur la scène européenne au milieu des années 70 en tant que directeur général au ministère des Affaires étrangères. D'ici peu, l'Europe allait accueillir de nouveaux pays (la Grèce, puis le Portugal et l'Espagne). «*Si l'on a accueilli ces pays à la fin d'un régime dictatorial, il n'y a pas*

de raisons d'empêcher l'entrée des nouveaux postulants de l'Est. Bien sûr, il faudra avoir le courage de remettre des choses sur le chantier en abandonnant certaines illusions et notamment celle d'une entité supranationale au profit d'une vaste zone commerciale. Bref, on en arrive à la conception des Britanniques.»

L'Europe sera-t-elle donc économique ou ne sera pas ? «*Soyons clairs, une politique étrangère commune, on n'en voit pas le début. Ne parlons pas de la politique de défense, ce serait cruel après l'histoire yougoslave. Quant à une politique sociale, on n'en parle pas. Même l'Europe sans frontières a du plomb dans l'aile. Il suffit de voir l'attitude de Chirac par rapport à Schengen.*» Défaitiste, Jacques Groothaert ? Même pas ! Il prône juste une remise à zéro des pendules tout en conservant les acquis du passé, c'est-à-dire une reconstruction autour d'un noyau dur et d'un projet concret : la monnaie unique. En l'occurrence Jacques Groothaert a repris sa casquette de banquier. Ce vœu sera-t-il exaucé ? En réalité, cette question ne l'empêche ni de dormir ni de sillonner les musées. Logique, la culture constitue un autre des soucis permanents de cet ancien commissaire général d'Europalia. «*Pour citer André Malraux, il y a une culture méditerranéenne et une culture atlantique mais pas de culture européenne. Toutefois, la réalité prochaine sera atlantique. Surtout qu'il ne subsiste plus qu'une seule puissance, l'Amérique, avec laquelle l'Europe doit rester liée à tous points de vue. Car, comme le disait de Gaulle, l'Amérique est la fille de l'Europe.*»

Serge Kalisz

POUR DES INDEMNITES PLUS ELEVÉES EN CAS D'ACCIDENT D'AVION

Plus que jamais, la Commission européenne entend bien être attentive aux droits des consommateurs. C'est pourquoi, elle vient de proposer un règlement visant à améliorer les droits des voyageurs en cas d'accident d'avion.

L'essentiel de la proposition repose sur plusieurs principes majeurs. Le premier est que le transporteur aérien ne peut exclure ni limiter sa responsabilité en cas de dommages ou de décès. Le second principe, découlant du premier, instaure la pleine responsabilité du transporteur aérien à concurrence de 100.000 ECU. Troisième principe : dans les dix jours qui suivent l'acci-

Des routes pour nourrir les villes

L'état des routes constitue le principal frein au développement dans l'immense Zaïre. En lançant un vaste programme de réhabilitation, l'Union européenne tente de lever l'obstacle, mais dans le contexte particulier de la suspension de la coopération avec ce pays.

A mesure que s'éternise, depuis bientôt six ans, la transition démocratique, l'état des routes ne cesse d'empirer au Zaïre. Chaque année, faute d'entretien, le pays perd 100 km de routes asphaltées. Les grands axes sont au bord de l'effondrement, menaçant la capitale d'être isolée de son arrière-pays.

C'est notamment le cas de la route reliant Kinshasa au port de Matadi (360 km), son unique accès à l'Océan ainsi que de l'axe vers Bandundu. La situation est devenue critique au point qu'en 1995, les opérateurs économiques de l'Association nationale des entreprises du Zaïre (Aneza) ont dû se cotiser pour financer des réparations de fortune. Dans le Haut-Zaïre, la Société textile de Kisangani, avec le concours des villageois, a réhabilité un pont enjambant la rivière Lindi sur la route de Buta, afin de permettre l'évacuation du coton.

La flotte de l'Office national des transports étant à 90% immobilisée, l'approvisionnement de la ville de Mbuji-Mayi par la «Voie nationale», qui emprunte

les fleuves Zaïre et Kasai, a été fortement perturbé. Compte tenu du blocus imposé par le gouverneur du Shaba, jusqu'en avril 1995, le trafic ferroviaire provenant de Lubumbashi a été longtemps paralysé.

Aussi, pour pouvoir continuer à s'approvisionner, la principale entreprise de la région, la Minière de Bakwanga (MIBA) s'est décidée à acquérir un Boeing en 1994. Et plus récemment, la MIBA et les membres régionaux de

l'Aneza ont prêté main-forte à l'Office des Routes, para-étatique, pour la réfection de la route vers la gare de Mwene Ditu (151 km).

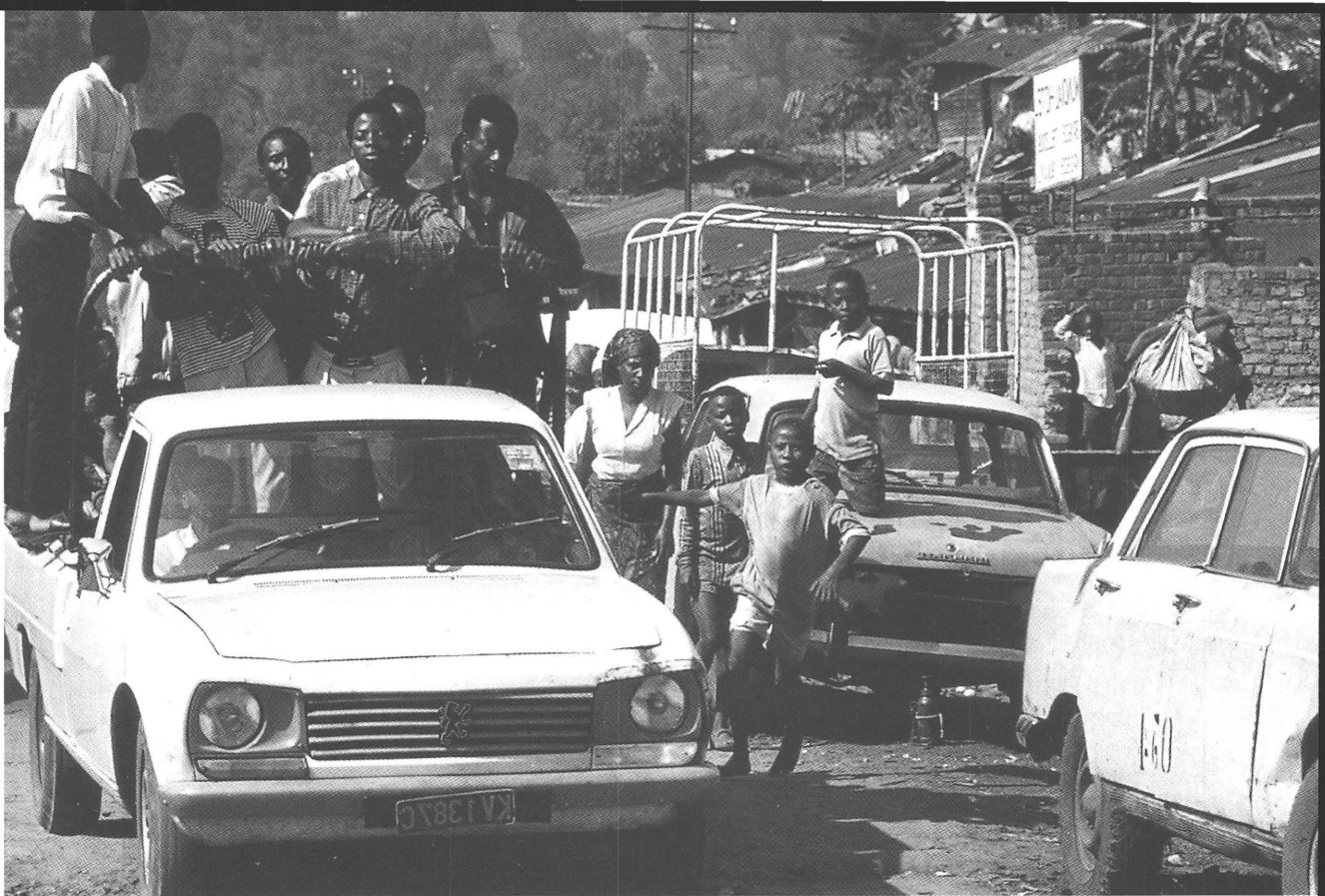
En Equateur, l'ONG belgo-zaïroise CDI-Bwamanda s'évertue à entretenir 400 km de routes de desserte agricole. Mais, ces efforts ne peuvent que ponctuellement tirer d'affaire une entreprise, une ville ou une collectivité, et non suppléer à l'indispensable réhabilitation d'ensemble. Car d'une façon générale, la population subit de plein fouet les conséquences de la dégradation des infrastructures.

Symptôme de ces difficultés d'approvisionnement en provenance des campagnes, la population s'est mise à cultiver partout dans les villes, qui dans sa parcelle, qui dans un jardin public. Mais là encore, il s'agit avant tout d'une stratégie de résistance. La malnutrition et la maladie progressent: en 1995, 142 enfants sur 1000 mouraient avant deux ans, selon l'UNICEF, contre 135 l'année précédente.

Un vaste programme européen

Face à ces besoins lancinants, et afin de pourvoir également à l'approvisionnement en eau potable et enrayer la chute du taux de scolarisation tombé à 30%, la Commission européenne a lancé un vaste programme de réhabilitation, des routes notamment, d'un montant de 90 millions d'ECU, approuvé en octobre dernier par les Etats membres. Mais il lui a fallu tenir compte du contexte politique délicat: la coopération avec l'Etat zaïrois est en effet suspendue depuis le 22 janvier 1992, suite au blocage du processus de démocratisation. L'an dernier, évaluant la gestion du gouvernement du Premier





ministre Kengo wa Dondo nommé en juillet 1994, les pays de l'Union ont enregistré quelques progrès, quoique limités: une diminution du taux d'inflation, une baisse de l'insécurité et une volonté de reprendre en mains les rênes de la Banque du Zaïre.

Un constat : les actions des ONG, de la société civile et de certains opérateurs privés ont limité les effets négatifs du manque d'Etat. Aussi, la Commission a choisi de travailler avec ce type de partenaires pour réaliser son programme. Elle n'est pas isolée dans sa démarche: l'Allemagne, pour réaliser son programme, finance également des routes au Kivu. Par le biais des ONG, la Belgique a distribué du matériel scolaire et des aides alimentaires, et concouru à la réinsertion des refoulés du Kasai, victimes des pogroms perpétrés au Shaba. La France est présente dans les domaines de la santé, des droits de l'homme et mène des actions dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat.

Améliorer l'approvisionnement

L'idée-force du programme européen dans ce pays où trop de citadins ne mangent pas tous les jours, est d'abord d'améliorer l'approvisionnement des villes en produits vivriers. A cette fin, l'Union a décidé de financer dans l'arrière-pays de Kinshasa, au Kivu, et dans les deux Kasai, la réhabilitation de 4 000 km de routes desserte agricole ainsi que celle des grands axes reliant les zones de production aux centres de consommation. A l'issue des deux années prévues pour ce programme, Kinshasa devrait être mieux reliée à Mbanza Ngungu (151 km, route de Matadi) et Bankana (126 km vers le

Bandundu). De même, Mbuji-Mayi et Bukavu bénéficieront de meilleures liaisons avec le monde rural. Les paysans de ces régions, dont les récoltes pourrissent parfois sur place, faute d'évacuation possible, devraient connaître une amélioration de leurs conditions de vie. C'est du moins ce qu'espèrent les promoteurs du projet.

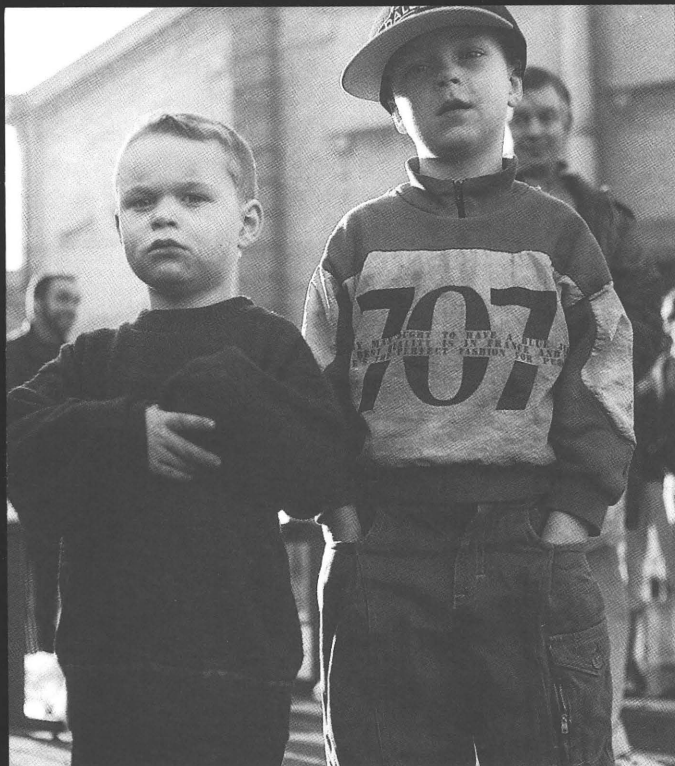
De surcroît, l'Union apporte un soutien à la production et à la commercialisation des produits vivriers, en encourageant des projets d'agriculture et d'élevage, la construction de marchés ruraux, la production d'outils et la réparation d'embarcations pour faciliter la navigation fluviale au Bandundu. Ce programme inclut encore la fourniture de produits chimiques et d'équipements pour l'alimentation en eau potable de plusieurs villes. En zone rurale, l'Union finance aussi des adductions d'eau potable et l'aménagement de sources. Enfin, un dernier volet concerne la fourniture de manuels aux enseignants du secondaire.

Cette action d'envergure n'est pas isolée. Auparavant, l'Union européenne a alloué au Zaïre 107 millions d'ECU au titre de l'aide humanitaire, de projets de réhabilitation sanitaire, dans le cadre d'un programme spécial de réhabilitation des pays voisins du Rwanda, ainsi que pour la réinsertion des refoulés du Shaba. L'Union envisage aussi d'apporter son appui logistique à l'organisation des élections prévues en 1997. De son côté, parmi d'autres actions, ECHO, l'Office humanitaire de la Communauté européenne, est intervenu en urgence pour combattre l'épidémie du virus Ebola qui s'était déclarée en 1995 à Kikwit.

François Misser

ooo **dent, en cas de mort ou de blessures, le transporteur devra payer une somme forfaitaire pouvant aller jusqu'à 50.000 ECU. En cas de décès, ce montant sera obligatoirement versé aux ayants droit. Bien entendu, ces montants seront ensuite automatiquement déduits du dédommagement final.**

Enfin, la Commission européenne a, dans sa proposition, introduit un avantage supplémentaire en faveur des passagers. Ceux-ci pourront choisir librement le lieu où ils ooo



© JM VANTOURNOUDT / THEMA

Molenbeek

se reconstruit un avenir

Avec Anvers et Dampremy, le quartier Saint-Jean-Baptiste de Molenbeek est un des sites retenus par la Commission européenne dans le cadre de son programme URBAN de rénovation urbaine.

ooo comptent poursuivre en justice le transporteur incriminé. Dernier avantage proposé: ces nouvelles règles du jeu pourront être appliquées tant pour les passagers des vols internationaux que ceux des vols intérieurs.

HANDICAPES : CARTES DE STATIONNEMENT EUROPÉENNES

Les citoyens de l'Union européenne ont déjà un modèle de permis de conduire et un modèle de passeport conçus de la même façon. Dorénavant, si les Quinze suivent la recommandation que la Commission européenne leur propose, les Européens auront aussi une carte de stationnement européenne. A une différence près, c'est que cette future carte de stationnement européenne ne sera réalisée que pour les handicapés.

ooo

Molenbeek est l'une des plus vieilles communes industrielles de la capitale. De ce passé, il ne reste rien. Les transformations industrielles, les crises économiques et les bouleversements du tissu urbain ont fait table rase. Le Molenbeek d'autrefois s'est peu à peu transformé en une commune faite de chômage, de pauvreté, d'habitat délabré, de sites abandonnés. Bref, un terreau idéal pour la délinquance urbaine et la toxicomanie.

Aussi, les autorités communales ont pris le taureau par les cornes. Elles ont déjà consenti de lourds efforts pour redresser la situation, en développant une vie associative et des procédures de dialogue qui s'avèrent payantes. Aujourd'hui, grâce au programme URBAN, c'est le quartier Saint-Jean-Baptiste, encore fort abandonné bien que tout proche de la place Saintelette, qui saisit cette chance européenne de se reconstruire un avenir.

«Notre projet comporte cinq axes d'action, explique M. Mayne, porte-parole de la commune. Tous s'inscrivent dans notre souci de recréer un dynamisme social et économique.» Premier axe: la création d'un centre d'entreprises pour les PME, rue des Ateliers, un nom prédestiné. «Ce centre offrira à ceux qui ont des projets mais n'ont pas les moyens de les lancer, tous les services nécessaires au démarrage de leur entreprise.»

Deuxième axe: l'insertion socio-professionnelle.

Les entreprises seront contactées pour connaître leurs possibilités d'emplois et les qualifications requises. L'offre de formation suivra la réponse à cette demande.

Les deux axes suivants sont un «guichet conseil» réservé à toutes les entreprises, et qui leur apportera une aide maximale dans leurs démarches, ainsi qu'une aide à l'embellissement des entreprises. Le cinquième axe d'action concerne l'aide à la prévention de la toxicomanie. «Il ne peut être séparé de la question sociale, explique M. Mayne. Dans ce cadre, URBAN nous donnera les moyens de permettre aux associations de terrain d'apporter une réponse économique et sociale à ce fléau. En fait, toute l'action de notre «contrat de quartier», qui vise à amener des solutions aux problèmes d'urbanisme, se trouve intimement liée à celle d'URBAN qui permet, lui, de trouver des solutions aux difficultés sociales et économiques».

L'Union européenne contribuera pour moitié aux 85 millions de FB du budget global du projet, étendu sur quatre ans. La Région bruxelloise prendra une large part du solde, la commune de Molenbeek ne mettant «que» 4 millions. Une somme qui peut paraître dérisoire mais qui, vu le contexte local, constitue la preuve d'une farouche volonté d'en sortir.

M. VDM

Faire sauter les bouchons !

Un réseau pour les citoyens», livre vert de la Commission européenne, explique, exemples à l'appui, pourquoi l'avenir est aux transports publics.

Mobilité, transports publics. Ces mots sont, aujourd'hui, des préoccupations prioritaires, avec le logement et l'emploi, auxquels ils sont d'ailleurs intimement liés. Ils sont aussi au centre des préoccupations de la Commission européenne qui, à l'initiative du commissaire Neil Kinnock (transports), vient de publier un instructif Livre vert : «*Un réseau pour les citoyens - Comment tirer parti du potentiel des transports publics de passagers en Europe*». Ce Livre vert, sans se montrer sectaire à l'égard de la voiture, rappelle quelques évidences relatives au coût de la saturation routière, au rôle socio-économique des transports publics, à l'élaboration d'un véritable «réseau pour les citoyens». Des vérités qui ne feront sans doute pas plaisir à certains lobbyistes du «tout à l'auto» tout comme à certains décideurs tentés de liquider au meilleur prix des réseaux de transports publics (urbains, inter-urbains et régionaux), sans exigence préalable.

Une approche intégrée

Neil Kinnock le souligne d'emblée : «*Un transport efficace représente, de toute évidence, un aspect fondamental de la qualité de vie*». Comme la demande en déplacements ne cesse de croître - et bien que 40 % des citoyens des Quinze ne possèdent pas de voiture -, c'est néanmoins la voiture qui répond le plus à cette demande. Les systèmes de transports subissent dès lors une pression de plus en plus forte, et la voiture, censée donner au citoyen un maximum de liberté, participe en fait à sa perte de mobilité et à un coût social lourd pour la collectivité.

Face à cela, il faut une meilleure planification urbaine et une tarification plus juste des différents modes de transports. Comme le précise Neil Kinnock, «*ce qui doit être au cœur de toute politique et de toute législation à entreprendre en matière de transports est une mobilité des citoyens accessible, économique et sûre. Je souhaite favoriser des politiques qui placent le citoyen au cœur même des décisions*».

Ces politiques, le Livre vert - premier document de politique générale sur les transports publics émanant de la Commission - en donne des exemples éloquentes dans la plupart des Etats membres. Et, tout en sachant qu'elles doivent logiquement être décidées aux niveaux national, régional et local concernés, il veut les mettre en évidence, les faire connaître et en donner, finalement, les conditions de réussite. Ne serait-ce que parce que les réseaux transeuropéens de trans-

port seraient inutiles s'ils amenaient leurs utilisateurs au cœur de cités paralysées par l'«auto-asphyxie».

Des chiffres éloquentes

Le document rappelle ainsi, comme en guise d'avertissement, certains chiffres que l'on se plaît trop souvent à oublier. Ainsi, une récente étude de l'OCDE a conclu que le coût des embouteillages s'élève à 2 % du PIB, soit quelque 120 milliards d'ECU pour l'Union européenne, ou quatre fois plus que les ressources consacrées aux transports publics des passagers dans toute l'Union européenne. Très logiquement, le Livre vert explique comment le mot «intégré» est la clé d'un «réseau pour les citoyens». Il faut une intégration des moyens de transports individuels et publics, une intégration de tous les types de transports publics. On notera à ce propos que ce livre relève que des mesures incitatives ne suffiront pas, mais qu'il faudra aussi passer par des mesures coercitives vis-à-vis de l'auto. Il faut également une intégration avec d'autres domaines politiques : planification de l'occupation du sol, technologies de l'information et de la communication, etc. Savez-vous qu'une étude prouve qu'au seul Royaume-Uni, dans les secteurs des soins de santé et des services sociaux, une utilisation accrue des transports publics par les personnes à mobilité réduite pourrait, chaque année, représenter une économie de 200 à 900 millions d'ECU ?

Relevant les bonnes pratiques en termes de transports de passagers : minimiser le temps de marche, promouvoir le vélo et son intégration dans les entreprises, lancer des approches novatrices par rapport aux taxis et voitures particulières, disposer d'un matériel confortable, d'accessibilité facile pour tous et circulant de manière prioritaire, harmoniser horaires, tarifs, information, le Livre vert s'appuie aussi sur des exemples, souvent peu connus, relevés dans tous les Etats membres. Une liste que les spécialistes trouveront sans doute quelquefois incomplète, mais qui a l'énorme mérite d'exister. Elle va des bus et trams à plancher surbaissé dans plusieurs villes des Quinze aux parcs à bicyclettes gardés dans les gares néerlandaises, en passant par les couloirs réservés aux bus et trams dans nombre de villes, par la gestion électronique intégrée de la circulation à Munich, par des cartes de paiement multiservices à Dublin, par les terminaux multimodaux à Paris, et la liste est loin d'être exhaustive. Ce qui prouve qu'au moins idées et expériences foisonnent.

M. VDM

ooo Aujourd'hui, en Europe, un citoyen sur dix souffre d'un handicap. Pdraig Flynn, le commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales, en présentant cette recommandation, entend bien leur soulager quelque peu la vie. Pour lui, la proposition de la Commission «constitue un pas vers l'amélioration de la libre circulation des personnes handicapées». En effet, les cartes de stationnement pour handicapés devraient être harmonisées, multilingues et permettre à tout handicapé qui se déplace dans l'Union de profiter des droits accordés sur le plan local aux handicapés en voiture. □



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Texte: Xavier Deutsch
Photos: Marina Cox

P A R L E Z - N O U S D ' E U R O P E

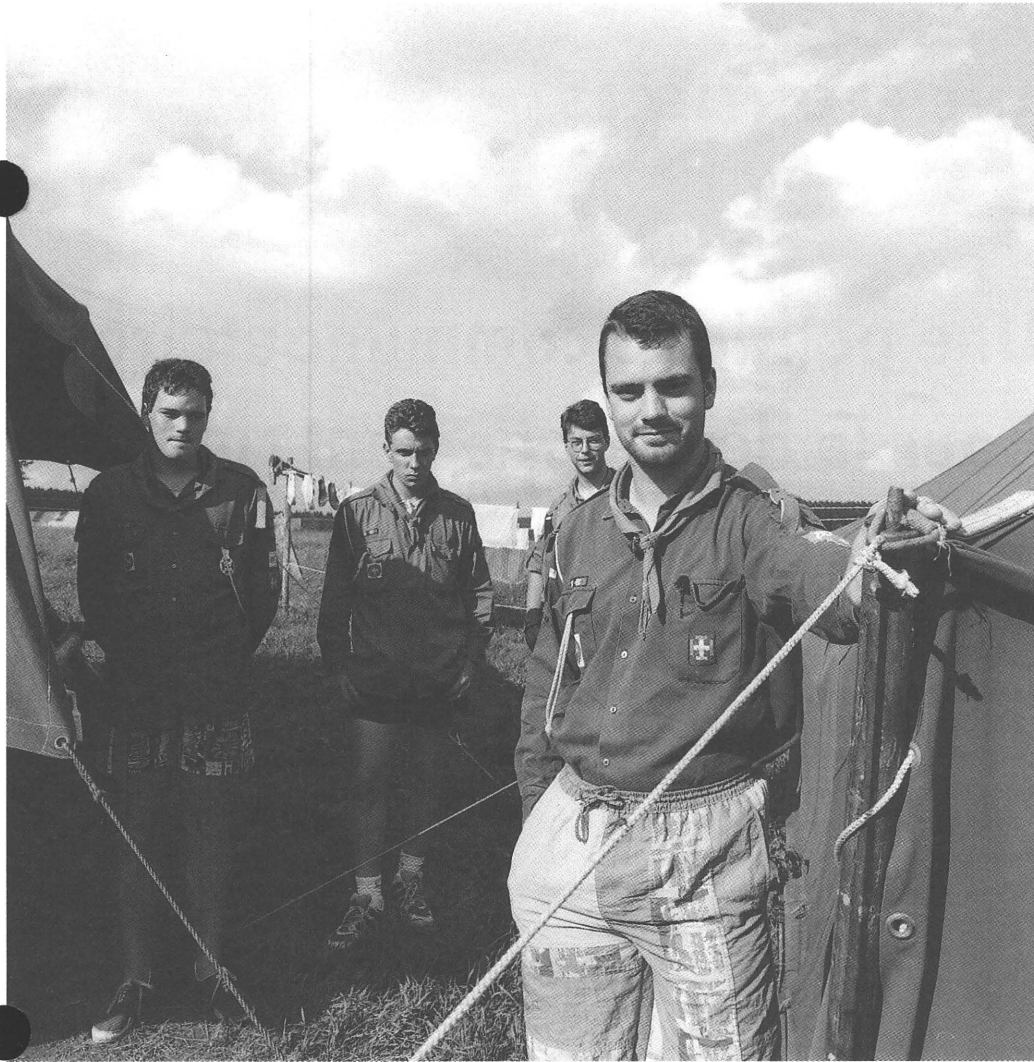


**Zenun est Bosniaque.
Il pratique en Belgique
son métier de cuisinier,
et passe ce soir par
Bruxelles.**

**Quitter un pays en
ruine pour aboutir
dans une capitale-
chantier.**

«Moi je suis Musulman, de mère, de père et d'ancêtres. J'aime mon peuple et ma religion et je tolère tous les peuples et toutes les religions. Je viens de Zenica, le centre sidérurgique: c'est là qu'on a fait tous les rails, les trains, le fer... Dans mon pays, jusqu'à 20 ans, je savais pas qui était Croate, Serbe ou Musulman, on était tous mêlés. La Bosnie montre ce que devrait être l'Europe. Et puis j'ai vécu en Europe, partout, tu peux pas faire plus européen que moi. L'Europe? c'est une idée extraordinaire pour laquelle je me suis battu, et pour laquelle je me bats encore, mais c'est contre mon cœur. Oui, je suis déçu qu'elle, dans son sein, elle hésite entre des décisions différentes: l'Angleterre, l'Allemagne et la France ont des vues très différentes. Et devant des priorités, comme le carnage des peuples, il faudrait arriver à se décider. Je me battraï encore longtemps pour faire rapprocher la Bosnie vers l'Union européenne. Ceci est mon invention: qu'est-ce que c'est, un Bosniaque? Un petit prince du désert appelé Europe. Ma priorité, c'est l'Europe sociale. Même dans l'Union les différences sociales sont énormes entre pays. Mais le social va récompenser les autres secteurs: la sécurité du citoyen le pousse à développer le reste, l'industrie et tout. Idée Europe, extraordinaire. Merci, l'Europe! A part ça, cette épine entrée dans le pied de l'Europe, ça va bien. L'épine doit pas faire chanceler l'ensemble. Il y a plein de galères quotidiennes, mais... L'Europe, je suis fasciné.»

SAVIEZ-VOUS QUE ... l'histoire réussie de l'adhésion est marquée par une exception vraiment étonnante : en février 1982, la CE a dû accepter un rétrécissement géographique, la population du Groenland s'étant prononcée, par référendum, à une faible majorité, contre le maintien de l'île dans la Communauté. Son intégration dans la CE était intervenue en 1973 du fait de son appartenance au Danemark.

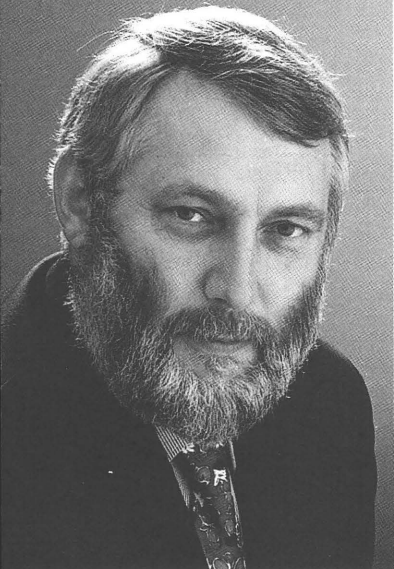


«**L'**Europe on en parle depuis des années, certaines choses sont réalisées. Mais depuis 85-90 on est allé de plus en plus vite, on a fixé des échéances impossibles. Alors on n'a pas l'impression que ça avance beaucoup. On finit par penser que ce n'est pas réalisable. Tout est si complexe. On a une Europe à deux vitesses. Certains pays freinent la construction, alors que d'autres ont envie d'avancer. De toute façon l'Europe est une idée d'avenir, une nécessité, c'est certain. Mais les efforts sont freinés par la volonté de quelques pays. Les États les plus volontaires sont les plus jeunes: la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie. Ce sont des créations récentes. Les autres pays, qui ont une histoire nationale plus ancienne, ont encore un esprit très nationaliste, et renoncent plus difficilement à leur souveraineté. Dans un pays comme la France, par exemple, un pouvoir central détient l'autorité. En Europe ce pouvoir central n'existe pas: les décisions se prennent par consensus. Alors c'est pas facile d'imposer des décisions communes à des États qui disposent d'une autorité nationale ancienne. La France ou le Royaume-Uni fait plus de résistance que les pays créés plus récemment. Pourtant il faudra qu'ils s'y habituent. L'Europe est une nécessité qui se justifie par le fait qu'on est plus forts à plusieurs. Elle a été créée à la fin de la Guerre pour contrer la puissance des États-Unis qui vampirisaient l'économie européenne: les Américains avaient voulu imposer une monnaie à l'Europe, ils avaient installé des entreprises, mis la main sur tous les leviers de l'économie. Donc il fallait réagir, et c'est une très bonne chose, et ça doit continuer.

Le problème, c'est qu'on ne connaît pas tous les aspects. J'essaie de suivre au mieux, mais c'est pas suffisant pour juger de ce qui se fait. Je crois que les institutions européennes devraient se rendre compte qu'il existe un terrible déficit de communication.»

SAVIEZ-VOUS QUE ... les décisions relatives à la «politique étrangère et de sécurité commune» continuent donc d'être essentiellement arrêtées dans le cadre de la coopération entre États. Néanmoins, la plupart des décisions prises en matière de politique étrangère et de sécurité sont si étroitement liées à d'autres instruments communautaires tels que la coopération économique, l'aide financière ou les sanctions que, dans certains cas, elles peuvent se chevaucher avec des actes et des décisions de la CE.

Sur une prairie, vingt scouts tiennent leurs quartiers. L'Europe des feux, des toiles de tente et des mâts de sapin. Le chef parlera surtout: son prénom est Frédéric. Mais son totem?



© EC

par Franz Fischler,

membre de la
Commission européenne

Une politique communautaire pour le développement rural

Dans le cadre de la réforme agricole de 1992, l'Union européenne s'est engagée à s'occuper tout particulièrement de l'espace rural et de ses problèmes. Il s'agit donc de maintenir la structure de l'habitat héritée de l'Histoire - pas dans le sens d'une conservation, mais plutôt dans celui d'une stratégie de développement orientée vers l'avenir, qui corresponde aux nécessités modernes, afin de parvenir à un développement autonome.

Bien au-delà de la politique agricole

Il s'agit ici d'une politique indépendante qui prend en compte tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle des zones rurales. C'est pourquoi elle va bien au-delà de la politique agricole.

L'espace rural présente encore bien des faiblesses: un réseau d'infrastructures incomplet, une offre de services insuffisante, en particulier en matière de médecine spécialisée et de services sociaux. En outre la population locale manque généralement de possibilités de formation, initiale et permanente. Pourtant l'espace rural a aussi des atouts. Les zones rurales constituent des espaces attractifs pour vivre et pour se détendre.

Il convient donc de faire disparaître peu à peu, par une politique cohérente, les faiblesses des zones rurales. Il faut préserver, développer et consolider les espaces et les communautés rurales viables. Dans ce but il y a des mesures à prendre dans le secteur agricole - par exemple renforcer les structures de production, de commercialisation et de transformation, promouvoir les produits de qualité ainsi que les formules régionales de mise en vente par le producteur et aussi améliorer la compétitivité des agriculteurs, le reboisement et le tourisme rural. Le seul soutien à l'agriculture ne suffit cependant pas; il faut impliquer d'autres secteurs pour pouvoir créer des postes de travail, de la qualité de la vie, de l'emploi et, en fin de compte, de la prospérité.

Nous devons partir de cette approche multisectorielle. Les secteurs les plus divers doi-

vent profiter de la consolidation prévue. Les projets de l'Union englobent le soutien aux PME, au commerce et à l'artisanat ainsi qu'à la protection de l'environnement. En renforçant l'intégration et la coopération entre les divers secteurs de l'économie, on doit apporter à la région une compétitivité durable. En outre il faut promouvoir l'installation de nouvelles entreprises et développer les possibilités de formation initiale et continue de la population rurale.

Soutien aux PME, au commerce et à l'artisanat

Pour la période de programmation 1994-1999, l'Union européenne fournira quelque 30 milliards d'ECU pour des investissements destinés à développer les zones rurales. L'Union s'est occupée de la dimension financière des programmes de développement; on ne peut toutefois rien changer sans une participation active de la population et des entreprises qui y sont établies. Une condition préalable au succès de ces programmes est l'application concrète des principes de subsidiarité, de transparence et de proximité du citoyen. Les régions rurales et leurs habitants sont obligés de concevoir leurs projets eux-mêmes dans une large mesure. C'est seulement ainsi que l'on peut mettre au point des projets vraiment significatifs, qui contribuent à la solution des problèmes existant sur le terrain.

Les PME établies dans les zones rurales se trouvent également incluses dans les programmes de soutien. Ceux-ci prévoient en premier lieu la modernisation des PME surtout par l'introduction de nouvelles technologies et par l'utilisation des résultats de la recherche, ainsi que le renforcement de la compétitivité des PME par un marketing efficace, l'amélioration de la qualité et la fourniture de conseils dans les domaines commercial et économique. Cependant, là aussi les chefs d'entreprise sont appelés à apporter leurs propres idées afin d'atteindre les meilleurs résultats pour leur entreprise.

décisions

La marque communautaire disponible

Depuis le 1er janvier 1996, les entreprises peuvent déposer des demandes d'enregistrement de marques communautaires auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur situé à Alicante (Espagne). La Commission européenne a en effet adopté, le 22 décembre 1995, les deux règlements permettant l'entrée en vigueur du système de marque communautaire ; l'un porte sur les règles de procédure et l'autre sur les taxes à payer. Le nouveau système de marque évite désormais aux entreprises de devoir déposer des demandes dans les différents pays de l'Union européenne. La marque communautaire jouit d'une égale protection dans toute l'Union, elle est soumise aux mêmes règles. Les marques nationales ne sont pas pour autant abolies. Pour déposer une demande de marque communautaire, il faut s'adresser à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) - Avenida de Aguilera 20-E- 03080 - Alicante ; tél. : (34) 6- 5139 100 ; fax : (34) 6- 5139 173. □

Un éco-label pour ampoules électriques

Après les lave-linge, les lave-vaisselle, le papier hygiénique, les papiers «essuie-tout» de cuisine, les détergents et les fertilisants, une septième catégorie de produits peut désormais obtenir le label écologique de l'Union européenne: les ampoules à culot unique. La Commission européenne a adopté le 5 décembre 1995 les critères déterminant l'attribution de cet éco-label aux ampoules électriques à culot unique - le type le plus utilisé par les particuliers. Les critères favorisent les ampoules peu gourmandes en énergie, notamment les lampes fluorescentes compactes. L'obtention du label permet à un fabricant de faire figurer sur ses produits le logo correspondant - une fleur avec douze étoiles pour pétales et le «E» stylisé de l'Europe au milieu. Pour tous ren-

seignements sur l'éco-label, on peut s'adresser à M. Mark Moys - Commission européenne (DG XI-E-4); tél. : 02 / 299-03-24 ; fax : 02 / 295-56-84. □

en bref

• **Les professionnels européens des programmes audiovisuels** peuvent recevoir une aide à la formation professionnelle depuis le 1er janvier 1996 et pour une période de cinq ans grâce au programme MEDIA II, adopté définitivement par le Conseil de l'Union le 22 décembre 1995. Cette aide, d'un montant total de 45 millions d'ECU, se partage entre formation à la gestion et aux nouvelles technologies, stages en entreprises et mise en réseau des organismes européens de formation.

• **En décembre 1998, de nouvelles dispositions concernant la santé** et la sécurité des travailleurs lors de l'utilisation d'équipements de travail entreront en vigueur. Une directive adoptée le 5 décembre 1995 par le Conseil de l'Union prévoit des prescriptions de sécurité pour les équipements mobiles et pour ceux qui servent au levage de charges, notamment les chariots-élévateurs. Le texte porte en particulier sur la stabilité des équipements démontables et mobiles.

• **Le Conseil de l'Union a adopté** définitivement, le 18 décembre 1995, un règlement qui prévoit des sanctions administratives des amendes notamment - pour les

fraudeurs qui lèsent l'Union européenne. Le règlement couvre toutes les politiques communautaires et donne des définitions européennes des différents types de fraude.

• **Pour le 31 octobre 1996, les Quinze devront** mettre un terme à certains usages de pesticides afin de respecter des valeurs limites quant aux résidus de ces pesticides contenus dans des produits végétaux, notamment les fruits et légumes. Le Conseil de l'Union a adopté le 30 novembre 1995 une directive en ce sens, qui renforce la réglementation européenne existante.

• **D'ici le 1er juillet 1996, le code de sécurité** de l'Organisation maritime internationale devra s'appliquer par anticipation à tous les transbordeurs rouliers (ferries) desservant l'Union européenne. Un règlement adopté le 7 décembre 1995 par le Conseil de l'Union l'exige.

• **Pour permettre une surveillance** de l'évolution des prix sur le marché pétrolier, le Conseil de l'Union a décidé, par un règlement adopté le 20 décembre 1995, de rétablir un enregistrement de toutes les importations et livraisons de brut. Un tel système existait avant le 31 décembre 1991, mais il a été perfectionné.

• **Pour évaluer le marché intérieur des transports maritimes**, le Conseil de l'Union a établi, par une directive adoptée le 8 décembre 1995, un système de statistiques harmonisées et coordonnées



© EC

avec les statistiques relatives aux autres modes de transport. Ce système intéressera à la fois le transport des passagers et celui des marchandises.

• **Le 21 décembre 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède** ont signé la convention destinée à éliminer, entre les pays de l'Union européenne, les cas de double imposition en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées.

• **La Commission européenne a décidé**, le 13 décembre 1995, de financer des études relatives aux projets prioritaires du réseau transeuropéen dans le secteur de l'énergie. L'aide accordée, d'un montant de 12,2 millions d'ECU, contribuera au développement, à l'interconnexion et à l'extension des réseaux de distribution du gaz et de l'électricité en Europe. □

initiatives

Un Livre vert sur l'innovation

Les Européens inventent relativement plus que leurs concurrents américains et japonais, mais ils déposent moins de brevets. Or la compétitivité et l'emploi se trouvent liés à l'innovation. Un refrain connu ? En tout cas, la Commission européenne estime que les responsables de l'Union perçoivent maintenant l'urgence du problème et qu'une volonté politique existe pour appliquer des solutions. C'est pourquoi elle a publié le 20 décembre 1995 un Livre vert sur l'innovation qui propose, outre un diagnostic, treize pistes d'action et près de 130 propositions concrètes. Parmi les pistes d'action, citons le développement de la veille technologique, l'orientation de la recherche vers l'innovation concrète l'amélioration du financement et du cadre fiscal de l'innovation et l'encouragement à l'innovation dans les PME. □

Vers une fourchette stable pour la TVA

Pour consolider le marché intérieur, la Commission européenne a proposé aux Quinze, le 20 décembre 1995, de stabi-

liser la fourchette actuelle de taux normaux de TVA existant entre les Etats membres de l'Union - de 15% à 25%. La directive ainsi proposée prévoit de transformer ces taux limites de fait en un minimum et un maximum obligatoires pendant une période allant du 1er janvier 1997 au 31 décembre 1998. La Commission souligne qu'un tel système faciliterait le passage au régime définitif de TVA, prévu en principe mais pas encore proposé officiellement par la Commission; selon ce régime, le paiement de la TVA se ferait dans le pays d'origine lors d'une transaction transfrontalière. □

Pleins feux sur les voitures

Le 1er janvier 1996 le certificat de conformité communautaire est devenu obligatoire pour les véhicules neufs. Conséquence: l'immatriculation d'une voiture achetée dans un autre pays de l'Union par un particulier est devenue plus facile... pour autant que les administrations compétentes appliquent les nouvelles règles du jeu. Pour clarifier cette nouvelle situation, la Commission européenne a adopté le 20 décembre 1995 une communication. Elle y précise notamment que les autorités ne peuvent exiger aucun contrôle technique pour les véhicules neufs et que, pour les véhicules usagés, aucune discrimination ne doit frapper les voitures achetées dans un autre pays de l'Union. Quant au contrôle des documents présentés pour l'immatriculation, il ne doit pas coûter plus de 100 ECU (3700 FB) ni durer plus de trois semaines. Enfin un refus d'immatriculation doit être motivé et donner lieu à un recours. □

Aides publiques à la recherche

Eviter une course aux subventions tout en privilégiant les projets qui profitent aux PME en général ou aux entreprises investissant dans les régions les moins développées de l'Union et qui correspondent aux priorités européennes de recherche: voilà les grandes orientations que la Commission européenne a proposées aux Quinze le 6 décembre 1995 pour le contrôle des aides publiques à la recherche. En outre, la Commission souhaite cantonner aux grands projets l'obligation de lui signaler ces aides: cette procédure n'intéresserait



© ECU

que les projets de plus de 25 millions d'ECU recevant un soutien public de plus de 5 millions d'ECU. D'autre part, les PME pourraient recevoir des subventions pour le coût de dépôt de brevets. □

pme

Changer les comportements pour augmenter la croissance et l'emploi

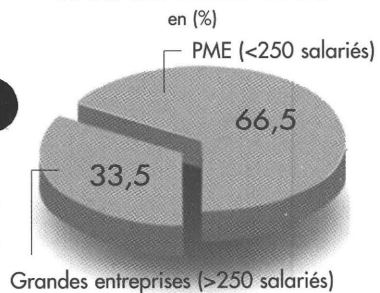
Dans un rapport soumis aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen de Madrid les 15 et 16 décembre 1995, la Commission européenne demande aux Quinze d'adopter une nouvelle approche axée sur des domaines prioritaires pour renforcer le potentiel de croissance et de création d'emplois des PME

• **Les Etats membres** devraient tout d'abord mettre en œuvre une stratégie auda-



cieuse de simplification des formalités administratives à partir de programmes fixant des dates et des objectifs concrets afin de réduire le temps consacré par les PME aux formalités et de diminuer leur coût. La Commission intensifiera ses efforts en vue de réduire les contraintes administratives et réglementaires imposées aux entreprises et prévoira notamment un régime de TVA définitif moins complexe. Les Quinze et la Commission veilleront également à améliorer la consultation des organisations de PME lors de l'élaboration des politiques les concernant.

PART DES PME DANS L'EMPLOI TOTAL DE L'UNION EUROPEENNE en (%)



- **Pour faciliter le financement des PME** créatrices d'emplois, on devrait réduire, puis supprimer les discriminations fiscales entre les financements par l'emprunt et par le capital propre. La Commission et les Quinze devraient veiller à ce que la création et le fonctionnement du marché européen des capitaux destinés aux PME (EASDAQ) soient facilités par la suppression de toutes les barrières légales ou fiscales avant la fin de 1996. Il faudrait en outre allouer deux milliards d'écus supplémentaires à l'instrument communautaire de prêt aux PME, la Banque européenne d'investissement, et accorder des bonifications d'intérêts aux PME qui créent des emplois. Le budget communautaire devrait apporter un soutien supplémentaire aux petites entreprises sous la forme de garanties de prêt gratuites, accordées en particulier par le Fonds européen d'investissement.

- **Afin de promouvoir** la recherche, l'innovation et la formation au profit des PME, la Commission et les Quinze devraient soutenir la création d'entreprises utilisant les technologies nouvelles et assurer une participation plus élevée des PME aux principaux programmes européens de recherche et de formation. Selon la Commission, l'abaissement des coûts non salariaux de la main-d'œuvre, la simplification de la législation du travail et l'introduction d'horaires plus souples favoriseront également la création d'emplois dans les PME.

- **Les Quinze** doivent aussi mettre en place des Programmes de formation et des infrastructures qui prennent en considération les besoins spéciaux des PME. On pourrait ainsi encourager la formation en alternance, promouvoir la formation à la gestion des futurs créateurs d'entreprises et encourager la formation continue en matière de technologies nouvelles. De l'avis de la Commission, les Quinze devraient également adopter des mesures incitant les chefs de PME à prendre en considération la formation dans leurs décisions d'investissement. Il pourrait s'agir d'incitations fiscales en faveur de la formation et d'une réduction des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs en formation. Les Quinze et l'Union européenne devront en outre introduire progressivement la concurrence sur les marchés protégés et veiller à réduire les distorsions résultant des aides d'Etat. Il faudrait de plus ouvrir davantage les mar-

chés publics aux PME, y compris les marchés publics transfrontaliers.

- **Enfin, aider les PME** à s'internationaliser en vue d'améliorer leur compétitivité sera l'un des objectifs principaux du programme en faveur des PME et de l'artisanat (1997-2000) que la Commission européenne proposera en 1996. Cette internationalisation passera par l'achèvement du marché intérieur, l'amélioration de l'accès à l'information et de la mise en réseaux, l'aide à l'exportation et à des programmes de coopération entre entreprises.

Dans ses conclusions, le Conseil européen de Madrid a invité la Commission européenne à mettre ces objectifs prioritaires en pratique aussi rapidement que possible dans le cadre du prochain programme intégré en faveur des PME. □

Europartenariat: après Lisbonne, Lulea

Après celui de Porto en 1991, le Portugal a accueilli un autre Europartenariat les 24 et 25 novembre 1995 à Lisbonne. A l'occasion de ce treizième Europartenariat, 406 PME portugaises, sélectionnées en fonction de leurs résultats et de leur dynamisme, ont rencontré des représentants de quelque 2.100 entreprises d'origines diverses: Union européenne, pourtour méditerranéen, Europe centrale et orientale, CEI et Amérique latine (Brésil). Objectifs: discuter de projets de coopération et conclure des accords. Environ 10.500 rendez-vous et 3 500 rencontres spontanées ont permis aux responsables des entreprises portugaises de nouer des contacts avec leurs homologues étrangers.

Le prochain Europartenariat aura lieu à Lulea, en Suède, les 13 et 14 juin 1996. Europartenariat Scandinavie du Nord permettra à 400 PME dynamiques du nord de la Suède, de la Finlande et de la Norvège de rencontrer des sociétés installées dans l'Union européenne mais aussi dans des pays tiers (Etats baltes, Europe centrale et orientale, pays méditerranéens). En ligne de mire: des accords de coopération interrégionaux et transnationaux. Un catalogue reprenant le profil et les offres et demandes de coopération des PME scandinaves sera distribué dans toute l'Europe dès février 1996 par un réseau de conseillers spécialisés. □

Pas de chasse aux lobbyistes



TIM DE WAELE © PHOTO NEWS

Né aux Etats-Unis d'Amérique, le lobbying s'est répandu en Europe ces dernières années. En raison de l'importance des décisions prises au niveau européen, on estime à 10.000 le nombre de personnes travaillant dans les quelque 3.000 cabinets de lobbying. Le nombre croissant de ces groupes de pression a poussé le Parlement européen à soulever la question d'une réglementation spécifique pour cette activité, dans le but non pas de l'interdire, mais de la rendre plus transparente.

La problématique n'est pas récente. En 1989 déjà, l'euro-député néerlandais METTEN insistait sur la nécessité de rendre les activités des lobbyistes «plus visibles et et plus contrôlables». Deux ans plus tard, le député socialiste flamand Marc GALLE rédige un rapport sur la «réglementation de la représentation d'intérêts auprès du Parlement européen», qui - à l'approche des élections - n'est plus voté en session plénière. Le même sort fut réservé à une proposition, que le britannique SIMPSON soumit en mars 1994, sur les modalités de l'enregistrement des lobbyistes.

A l'occasion de sa dernière session plénière, le Parlement s'est penché sur un nouveau projet de rapport relatif aux groupes d'intérêt. Le travailliste britannique Glyn FORD y préconise la création d'un registre dans lequel serait inscrite toute personne souhaitant «accéder fréquemment à l'institution en vue de l'information de ses membres dans le cadre de leur mandat parlementaire». Les personnes inscrites au registre s'engageraient formellement

à respecter un code de conduite, l'objectif n'étant pas «de limiter l'activité des groupes d'intérêts, mais au contraire de permettre au Parlement de bénéficier de la manière la plus complète possible des informations indispensables qui lui sont apportées». Le texte précise que «l'absence totale de contrôle de cette activité conduit celle-ci à une quasi-clandestinité qui donne lieu à des rumeurs de nature à discréditer le Parlement et certains de ses membres».

Du côté des lobbyistes, l'idée d'un enregistrement ne provoque aucune crainte, bien au contraire. Que l'association défende la cause humanitaire ou des intérêts économiques sectoriels, la transparence est perçue comme un moyen supplémentaire d'être connu et reconnu. Pour Amnesty International, la cause des Droits de l'homme sera d'autant mieux défendue (par le biais de déclarations susceptibles d'influencer les gouvernements concernés) que les références de l'association seront connues. Dans un tout autre contexte, une association représentant des intérêts d'ordre économique comme la «Fédération européenne des jus de fruits» se considère comme le syndicat d'un secteur spécifique. Elle souligne que c'est à la demande de la Commission européenne qu'elle apporte son avis sur des directives à prendre et qu'elle n'a donc «rien à cacher».

La «Maison de verre»

Suivant une suggestion émanant du PE, le Commissaire européen, M. OREJA, proposait d'ouvrir une base de données commune aux deux institutions, même si chacune d'elles entend faire un usage différent des informations reçues. La situation des assistants personnels des euro-députés a, elle aussi, provoqué son lot de réactions. Le rapport FORD proposait que les «assistants accrédités signent une déclaration écrite attestant qu'ils ne représentent ni ne défendent d'autres intérêts que ceux liés à leurs fonctions».

Ces points tout comme le rapport du libéral français NORDMANN sur la transparence et les intérêts financiers des députés, visant à instaurer un registre public faisant mention de leurs activités professionnelles et de tout don reçu dépassant un certain montant, donnèrent lieu

à d'intenses discussions en séance plénière, auxquelles prirent part notamment les députés belges Magda AELVOET (Verts), Raf CHANTERIE (PPE) et Willy DE CLERCQ (ELDR). Parmi les propositions soumises, relevons le refus total de dons (même limités dans leur valeur), l'accessibilité des informations sur le patrimoine des députés pour les autorités judiciaires uniquement et la liberté pour les assistants des députés d'investir leur temps libre dans les activités de leur choix tant que leur statut n'est pas définitivement réglé au PE. De manière générale, un consensus se dessinait sur le point de vue exprimé par un membre belge, à savoir que «la transparence des activités des lobbyistes sera le meilleur désinfectant».

Obstacles

Malgré cela, les rapports en question n'ont pas été adoptés. Plusieurs pierres d'achoppement ont, en effet, empêché la création d'un registre des lobbyistes. La première était la mention d'un seuil annuel au-delà duquel tous les dons, libéralités ou autres avantages fournis à un député, à son assistant ou à un fonctionnaire devraient être déclarés. Le deuxième obstacle concernait la publicité du registre et des déclarations sur la fortune privée. Enfin, le renouvellement d'un laissez-passer sur base d'une déclaration annuelle des activités, le paiement d'un droit d'inscription et l'instauration d'un code de conduite ont été rejetés provisoirement.

Toutefois, le groupe socialiste a annoncé qu'il ouvrira et publiera, de sa propre initiative, un registre de déclaration d'intérêts. De son côté, la démocrate-chrétienne Marianne THYSSEN a proposé aux autres députés belges de déposer, à la Cour des comptes belge, une déclaration de biens sous scellés, solution qui associerait confidentialité et information puisque celle-ci ne serait accessible que dans l'hypo-



TIM DE WAELE © PHOTO NEWS

thèse d'une enquête concernant l'exercice du mandat parlementaire.

La question ne peut être réduite à une querelle politique. Si aucune réglementation n'a encore été adoptée, on peut toutefois conjecturer qu'elle n'a pas été renvoyée aux calendes grecques. En effet, le Président du Parlement européen et les Présidents de groupes désirent voir adopter une réglementation avant l'été 1996.

C.D.

Pour tout contact ou information complémentaire, n'hésitez pas à appeler

le Parlement européen - Bureau pour la Belgique
Rue Belliard, 97-113 - 1047 BRUXELLES
Tél. 02/284 20 05 - Fax 02/230 75 55



Pour un accès sans frontières à la justice

Aujourd'hui, si un Belge achète un voyage à forfait dans une agence de voyage parisienne et s'il se fait gruger, la seule solution qui lui restera pour faire valoir ses droits sera de retourner à Paris et de trouver un avocat parisien qui sera chargé de le défendre devant la justice française. Un projet de directive pourrait toutefois lui faciliter la vie.

Dans l'état actuel des choses, entreprendre une action en justice à l'étranger équivaut à s'engager dans un véritable parcours du combattant. Pire, il arrive parfois que le consommateur n'ait aucune possibilité de faire valoir ses droits dans un pays donné de l'Union européenne. La raison ? Il n'arrive pas à avoir accès à la justice de ce pays, soit parce que les coûts pour intenter une action en cessation sont trop élevés, soit parce que les principes et les règles de procédures sont trop compliqués. Ou bien, comme en Italie, il n'existe pas de loi-cadre pour la protection des consommateurs. Bref, faire valoir son droit à l'accès à la justice, pour un consommateur européen, demande une énergie de titan.

Emma Bonino, commissaire européen chargé de la politique des consommateurs, a décidé de prendre le taureau par les cornes et de faire avancer la cause des consommateurs en renforçant leur sécurité commerciale et juridique dans toute l'Union européenne. C'est pourquoi elle vient de proposer aux Quinze une directive européenne sur l'accès à la justice qui devrait, en principe, faciliter la vie des consommateurs européens.

Il s'agit de permettre au consommateur qui aurait été abusé lors d'une transaction de se faire représenter par ce que la Commission européenne appelle «une entité qualifiée». Par cette expression, elle entend tout organisme ou organisation ayant, selon le droit national, un intérêt légitime à faire respecter les dispositions prévues par les directives communautaires en faveur des

consommateurs. La Commission européenne précise encore que cette «entité qualifiée» peut prendre plusieurs formes: un organisme public indépendant, spécifiquement chargé de la protection des intérêts des consommateurs, dans les pays où un tel organisme existe; ou bien une organisation ayant un intérêt légitime à protéger les intérêts des consommateurs; ou encore une organisation représentative d'entreprises ou de fédérations d'entreprises, selon les critères établis par la législation nationale.

Pour rendre plus efficace sa proposition de directive sur l'accès à la justice, la Commission européenne s'est appuyée sur la législation communautaire existante. Par définition, chacun des Etats membres de l'Union doit transposer les directives européennes dans le droit national, sous peine de se voir traînée devant la Cour de justice européenne. Autrement dit, les «entités qualifiées», mandatées par un consommateur européen abusé, pourront le représenter de plein droit dans les domaines suivants: publicité trompeuse, crédit à la consommation, clauses abusives dans les contrats, démarchage à domicile, voyages à forfait, propriété à temps partagé («timeshare»).

Pour que ces «entités qualifiées» puissent réellement jouer leur rôle, la Commission européenne a jugé nécessaire d'établir des conditions minimales pour leur reconnaissance mutuelle, afin de leur permettre de pouvoir faire cesser effectivement des comportements illicites dans des situations transfrontalières. Ces «entités qualifiées» devront faire l'objet dans chaque Etat membre d'une désignation qui sera communiquée à la Commission européenne. Pour celle-ci, la proposition de directive ne règle pas tous les problèmes posés. Mais elle représente une première avancée notable.



F. Point

EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adresser à

EURODROIT
rue Archimède 73
1040 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

au jour le jour

22 janvier 1996

Agriculture: à la fureur des Etats-Unis, les 15 ministres de l'agriculture refusent de revenir sur l'interdiction, posée depuis 1989, d'utiliser des hormones de croissance pour l'engraissement d'animaux de boucherie, et donc d'importer des viandes produites dans de telles conditions.

Du 22 au 24 janvier 1996

Monnaie unique: à l'invitation de la Commission européenne, 500 personnalités de tous horizons et toutes nationalités planchent sur les «enjeux de la communication» sur l'euro d'ici à 1999.

27 janvier 1996

Nations unies: l'Union européenne propose un plan destiné à sortir l'ONU de ses difficultés financières: l'Allemagne, le Japon et la Chine paieraient plus, à cause de leur poids économique grandissant, tandis que les Etats-Unis paieraient moins. Mais ceux-ci, comme les débiteurs défaillants, s'exposeraient à des sanctions s'ils n'apurent pas rapidement leurs dettes.

30 janvier 1996

Grèce/Turquie: les deux pays entrent en conflit armé à propos des îlots inhabités d'Imia (Kardak en turc). La crise est provisoirement désamorcée grâce à la médiation des Américains.

6 février 1996

Justice: le Conseil d'Etat belge suspend l'extradition vers l'Espagne de deux militants basques soupçonnés d'appartenir à l'organisation terroriste ETA. Ils sont libérés. Madrid réagit en suspendant sa coopération judiciaire avec la Belgique.

7 février 1996

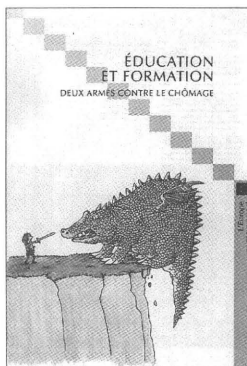
Bosnie: à Mostar, des Bosniaques croates, mécontents du plan de partage de la ville qui prévoit un secteur mixte avec les Musulmans, s'en prennent violemment à l'administration européenne et à son représentant, Hans Koschnick.

Publications

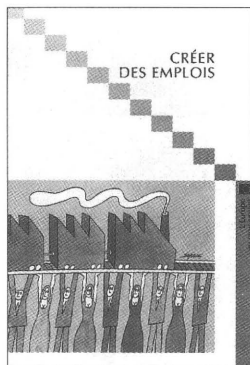
■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles:

• "Education et formation: deux armes contre le chômage", Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement, 10 p. (dépliant). N° de catalogue CC-93-95-500-FR-C.



• "Créer des emplois", Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement, 10 p. (dépliant). N° de catalogue: CC-92-95-312-FR-C.



• "Une carrière à la Commission européenne", 20 p. + supplément sur les grades, descriptions et témoignages. N° de catalogue: CB-90-94-073-FR-C.

• "La Banque européenne d'investissement, institution financière de l'Union européenne", éd. 1995, BEI, 22 p. N° de catalogue: IX-89-95-381-FR-C.

• "Un réseau pour les citoyens: comment tirer parti du potentiel des transports publics de passagers en Europe", livre vert de la Commission européenne, 58 p. N° de catalogue C3-93-95-564-FR-C.

■ En vente

- Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles; sauf si une autre adresse est indiquée:

• "Europe Info: répertoire des réseaux et autres sources d'information de l'Union européenne", 417 p., 8 ECU (hors TVA). N° de catalogue: CC-88-95-767-3A-C.

• "Les autoroutes de l'information: enjeux sociaux et sociétaux", coédition Observatoire social européen et Gresea, 101 p., 500 FB. Rens.: O.S.E., rue Paul-Emile Janson 13, 1050 Bruxelles. Tél.: 02/537.19.71.

• "Union économique et monétaire et protection sociale", Observatoire social européen, 138 p., 500 FB. Rens.: voir ci-dessus.



Philippe Maystadt :

«L'euro est indispensable»

Pourquoi est-il indispensable de réussir l'union économique et monétaire de l'Europe, avec l'adoption de l'euro comme monnaie unique?

Telle était la question à laquelle a voulu répondre le ministre belge des finances Philippe Maystadt, lors du lunch-débat organisé le 14

février dernier au Bureau en Belgique, en collaboration avec la Maison de l'Europe. D'abord, a-t-il expliqué, la monnaie unique, qui apportera beaucoup d'avantages pratiques aux citoyens, constitue le complément obligé du marché unique. De plus, elle est le seul moyen qui permette d'avoir une politique monétaire qui soit véritablement européenne; l'euro pourrait d'ailleurs acquérir, à l'instar du dollar US, un statut de monnaie de réserve. Enfin, elle marque une étape fondamentale de l'intégration de l'Union, dont la finalité reste la paix entre tous ses peuples. Avant d'introduire l'euro, a encore précisé M. Maystadt, il s'agira d'assurer le maintien de la discipline budgétaire, tout en organisant les relations entre les Etats qui passeront à la monnaie unique dès 1999 et ceux qui devront encore attendre. Mais, a-t-il dit, les gouvernements attachent autant d'importance à la lutte contre le chômage: «Ce n'est pas la monnaie ou l'emploi: nous devons viser l'une et l'autre».



© Thierry Dauwe

Ils ont dit ou écrit ...

«La réalité de l'Union européenne est dans sa diversité, mais avec un degré de coopération et de soutien mutuel jamais vu dans l'histoire de l'Europe (...) N'ayons pas peur de nos différences, de notre diversité, ce ne serait que l'expression de notre manque de confiance dans la culture européenne (...) L'Europe n'a jamais été unie, et son unification serait bien triste!»

Malcolm Rifkind,
secrétaire britannique
au Foreign Office,
dans «Le Monde».

«Il y a une sorte d'incompatibilité entre l'attitude mentale qu'exige la construction européenne, qui est celle du long terme, et celle des hommes politiques qui raisonnent sur la durée d'une législature ou d'un mandat. La condition de la réussite, c'est de penser en termes de générations. De ne pas provoquer de rejets, en voulant précipiter les choses».

Krzysztof Pomian,
historien,
dans «La Croix».

«Là où les dirigeants doivent se mettre d'accord n'est pas de savoir si, en 1999, quelques pays accéderont à une monnaie supranationale, mais bien si, dès maintenant, une seule langue sera choisie en tant que cours obligatoire, depuis la première année primaire, pour tous les enfants d'Europe. Peu importe que ce soit l'anglais, l'espéranto, le latin ou une autre langue. Ce n'est que lorsque tous les citoyens européens pourront s'exprimer avec la même aisance et la même habileté qu'une base naîtra pour une réelle intégration européenne».

Johan Somerwil,
International
Publishers Association,
dans «NRC Handelsblad».



Robert Schuman

L'Europe se fera une âme dans la diversité de ses qualités et de ses aspirations.

EURINFO est édité par le
Bureau en Belgique de la
Commission
européenne
73 rue Archimède
1040 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHEE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1996
CC-AH-96-002-FR-C

Lay-out et mise en page:
APE - Editions